

Bruxelles, 18 avril 2023 (8 heures CEST)

## **KBC communique l'impact de la norme IFRS 17 sur le compte de résultats avec des résultats comparatifs, ratios clés et prévisions financières à court et à long terme retraités**

*Les nouvelles règles comptables pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance (IFRS 17) sont obligatoires pour la période de déclaration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec des exigences de chiffres comparables pour 2022. IFRS 17 n'affecte pas le ratio common equity de KBC Groupe, la politique de distribution de capital ni le ratio Solvabilité II de KBC Assurances. Étant donné que KBC Groupe est un bancassureur intégré, l'impact sur le compte de résultats est bien significatif.*

En conséquence de la mise en œuvre de la norme IFRS 17, le **compte de résultats de KBC Groupe**, en tant que bancassureur intégré, est actualisé pour inclure les nouveaux éléments introduits par la norme IFRS 17 (par exemple, les revenus d'assurance, les produits et charges financiers d'assurance et les dépenses de services d'assurance). D'autres lignes du compte de résultats liées à la norme IFRS 4 sont exclues ou représentées différemment. Nous renvoyons à la présentation ci-jointe et publiée sur notre site KBC.com pour un aperçu détaillé, comprenant les chiffres retraités du compte de résultats de l'exercice 2022 avec une réconciliation approfondie par trimestre, ainsi que l'impact sur un certain nombre de **ratios** clés.

Par suite du nouveau compte de résultats, les **prévisions financières à court et à long terme** sont également **converties** d'IFRS 4 à IFRS 17, ce qui entraîne les changements suivants :

- **Revenu total pour l'exercice 2023**: 11,15 milliards d'euros sous IFRS 17 (contre 9,4 milliards d'euros sous IFRS 4, principalement en raison des changements de présentation du revenu total sous IFRS 17)
- **Total des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2023, hors taxes bancaires et d'assurance, plus commissions d'assurance** : 4,75 milliards d'euros (contre 4,4 milliards d'euros sous IFRS 4, une augmentation uniquement due à l'ajout des commissions d'assurance (faisant partie des dépenses de services d'assurance) à l'objectif sous IFRS 17)
- **TCAC du revenu total (entre 2022 et 2025)** : environ 7,3% (contre environ 6,6% sous IFRS 4<sup>1</sup>, principalement en raison des changements de présentation du revenu total sous IFRS 17).
- **TCAC du total des dépenses opérationnelles hors taxes bancaires et d'assurance, plus commissions d'assurance (entre 2022 et 2025)** : environ 2,3% (contre environ 1,8% sous IFRS 4, une augmentation uniquement due à l'ajout des commissions d'assurance (faisant partie des dépenses de services d'assurance) à l'objectif sous IFRS 17)

<sup>1</sup> En tenant compte de la provision de 149 millions d'euros avant impôts pour la plainte ICEC, qui a été comptabilisée comme un élément négatif dans les autres revenus nets, réduisant ainsi le revenu total de 2022

La norme IFRS 17 n'a pas d'incidence sur les autres orientations financières à court et à long terme (revenus nets d'intérêts, ratio du coût du crédit, ratio combiné, etc.).

**Vous trouverez plus de détails sur l'impact de la norme IFRS 17 pour KBC Groupe dans la présentation jointe à ce communiqué de presse ainsi que sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

Kurt De Baenst, Directeur Investor Relations, KBC Groupe  
Tél.: +32 2 429 35 73 - E-mail [kurt.debaenst@kbc.be](mailto:kurt.debaenst@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe  
Tél.: + 32 2 429 85 45 - E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

---

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

**KBC Groupe SA**  
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé  
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens  
[pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)